

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 8 JUIN 2018

Convocation du 29 Mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-les-Bois, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Ghislaine GAUTRON, Maire.

Présents : Ghislaine GAUTRON André AUCHAT Claude SCHNURER

Jérôme BONNEFOY Olivier JACQUIN Christelle RISSOAN Pierre CHEVALIER

Absents excusés : Roger MATHIEU qui a donné pouvoir à Jérôme BONNEFOY Clotaire DECROCK qui a donné pouvoir à Ghislaine GAUTRON Annie BRUNET Mickael FROIDEFOND

Secrétaire : Christelle RISSOAN

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du précédent conseil qui est approuvé à l'unanimité.

I) Délibération 2018-15 : Fonds de solidarité logement 2018

Madame le Maire donne lecture du courrier des services du conseil départemental concernant le financement du Fonds de Solidarité pour le logement (aides attribuées aux personnes en difficulté pour le logement, l'énergie, l'eau, le téléphone) ; une aide a été attribuée par le département à hauteur de 1242 € 77 en 2017 pour 2 ménages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contribuer à hauteur de 400 € au fonds de solidarité pour le logement au titre de l'année 2018 :

- 150 € pour l'eau
- 150 € pour l'énergie
- 100 € pour le logement

II) Délibération 2018-16 : Travaux d'accessibilité sanitaires salle et école

Madame le Maire rappelle que des plans ont été établis par le SDE 18, conjointement avec les conseils du CAUE 18 et de Cher Ingénierie, pour la mise aux normes et l'accessibilité des sanitaires de l'école et de la salle. Un dossier de demande de subvention DETR avait été déposé ; par arrêté du 16avril 2018, une subvention DETR a été accordée pour un montant de 6 627€. Les travaux dans l'école devront être réalisés en juillet (vacances scolaires) et ceux de la salle polyvalente en septembre. Les devis sont présentés :

Devis travaux école (sanitaires, plomberie, cloisons)

-devis de M. SPATAFORA : 7146€ 91 HT (8576€29 TTC)

-devis de M. GILARDET : 8654€ HT (10384€80 TTC)

A l'unanimité, le conseil décide de retenir le devis de M. SPATAFORA.

Devis travaux salle :

Les devis définitifs pour la plomberie, les sanitaires sont en attente.

Devis percement de la porte M. Szczykala : 1875 € HT (2250€ TTC)

Devis de réfection des peintures (salle, cuisine, entrée, sanitaires) EURL Boissery:5755€43 HT (6906 € 51 TTC)

Devis M.Bordat pour la modification de l'assainissement « évacuation sanitaires école » : 1300€ HT (1560€ TTC).

Devront être également prévus la démolition des anciens sanitaires extérieurs dans la cour, la vidange de la fosse, la création d'un auvent pour abriter les poubelles, et la création d'un abri extérieur pour la bouteille de gaz.

A l'unanimité, il est décidé de réaliser les travaux de démolition des anciens sanitaires (avec vidange de la fosse), des abris poubelles et gaz en même temps que les autres travaux à l'école, si possible. Madame le Maire contactera les entreprises Bordat et Spatafora à ce sujet pour les devis et les dates d'exécution.

Il est décidé également de faire la totalité des peintures de la salle polyvalente à l'issue des travaux de réfection des sanitaires.

III) Délibération 2018-17 : renouvellement du CDD pour la garderie et l'entretien de la salle

Considérant que le contrat à durée déterminée de la personne recrutée pour encadrer le service périscolaire est arrivée à échéance le 7 juillet 2018

Considérant la nécessité de maintenir ce service pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018, et la nécessité d'avoir un agent pour l'entretien de la salle polyvalente pendant la période estivale

Vu l'article 3-3 alinéa 4 de la loi du 26/06/1984 permettant de pourvoir par un CCD un emploi à temps non complet (et n'excédant pas 17.5 h) dans les communes de moins de 1000 habitants.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 13.25 h hebdomadaires annualisables (cycle 1 *semaines scolaires* à 16h/semaine et cycle 2 *vacances scolaires* 8 semaines à 4h par semaine)

L'agent pourra être amené à faire des heures complémentaires ; un avenant pourra être signé en cas de modification de la durée.

Une convention sera signée entre les communes de Morlac et de St Pierre les Bois afin de partager les frais de personnel de la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint d'animation de 13.25h hebdomadaire du 7 juillet 2018 au 6 juillet 2019 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Concernant le poste d'ATSEM à l'école, il est rappelé que la commune bénéficie depuis le 7 mai d'un contrat unique d'insertion (parcours emploi compétences), mis en place en partenariat avec la mission locale, et occupé par Madame Maéva PASSARD.

IV) Délibération 2018-18 : site internet pour la commune

Madame le Maire rappelle la décision de principe prise lors du précédent conseil de mettre en place un site internet pour la commune.

Contact a été pris avec des prestataires présentant des offres de conception de site avec licence, nom de domaine, abonnement, formation.

A l'unanimité, les membres du conseil décide de retenir l'offre présentée par Centre France (formule Essentiel) à 1827€ HT . Les années suivantes, les frais seront de 267€ HT (abonnement et nom de domaine uniquement)..

V) Délibération 2018-19 : Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Madame le Maire indique que le 25 mai dernier est entré en vigueur le règlement européen sur la protection des données qui s'applique à toutes les entités (entreprises, collectivités) qui collectent, conservent ou traitent des données à caractère personnel. Il définit également les responsabilités de ces entités et régit les traitements mis en place par ces dernières pour gérer ces données. Un délégué à la protection des données (DPD) doit être nommé.

Des renseignements ont été pris à ce sujet auprès des services préfectoraux, du SDE 18, de l'association des maires.

Le délégué ne peut être ni le maire, ni la secrétaire de mairie, doit avoir des connaissances dans les systèmes informatiques, peut être extérieur à la commune (service mutualisé avec la CDC....).

A l'unanimité, Il est décidé de reporter le choix et la nomination de ce délégué.

VII) Travaux de voirie

Une réunion de la commission des chemins (Messieurs SCHNURER, MATHIEU, BONNEFOY, DECROCK, FROIDEFOND) doit être prévue : la date retenue est le jeudi 21 juin à 18h.

*Travaux route du Chêne : devis M. BORDAT pour dérasement, reprofilage et tricouche sur 1032 m² : 10094 € HT. Du curage de fossés devra être prévu. Une subvention pourrait être demandée auprès du Département.

M. BONNEFOY fait remarquer qu'il serait préférable de la faire en enrobé pour une meilleure durabilité.

D'autres routes sont également en mauvaise état ; il est décidé de demander un devis pour la route de la Ronde.

L'ensemble de ces travaux, après demande de subvention, pourrait être réalisé en 2019.

*Ecoulement des eaux au Bigny (eau qui stagne devant chez M. GROSJEAN) : un devis va être demandé pour réaliser une traversée de route.

* Ecoulement des eaux à la Perruche : M. AUCHAT fait remarquer un problème d'écoulement au niveau du fossé de la route de la Perruche. Le fossé s'affaisse et les eaux ne peuvent s'écouler. Il a déjà essayé de déboucher et creuser mais cela ne suffit pas ; il faut peut-être envisager de buser. Ce problème sera à voir avec la commission des chemins.

*Demande de Madame Catherine MANIGOT pour un panneau voie sans issue au lieu-dit « la Perruche » : le conseil ne s'oppose pas au principe que soit installé un panneau voie sans issue mais il sera commandé en même temps que les autres panneaux de signalisation en 2019.

*Travaux de broyage des accotements : le 1^{er} passage de broyage des accotements a été effectué par l'entreprise qui a réalisé les élagages (entreprise George).

Madame le Maire indique, photos à l'appui, que des pierres ont été déposées volontairement sur les accotements dans les herbes, occasionnant des soucis mécaniques à l'entreprise. Elle fera remonter ce fait auprès de la gendarmerie.

VII) DIVERS

Il est donné lecture de la lettre de la coordination des comités de défense de la poste du Cher concernant les fermetures de bureaux de poste.

Une délibération avait été prise en décembre 2016 concernant la réduction du nombre d'heures d'ouverture des bureaux.

La séance est levée à 22H15.